

COMMUNE DE SIORAC EN PERIGORD
République Française – Département de la Dordogne

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 avril 2026 - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL À 18 H SOUS LA PRÉSIDENCE DE
Mr ROQUES Didier de SIORAC EN PERIGORD, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le mardi 31 avril 2026.

Présents : M.ROQUES Didier, Maire. Mme CHEVRIER Jasmine, Mr BRAULT Daniel, Mme BRUNETEAU-LORENZO Sandrine, M. CARCELES Yannick, Mme MARTINET Monique, Mme MARTINET Françoise, Mr FLAUD Bernard, CABANNES-DIEUDE Emilie, Mr BRANDELY Lilian, Mr Uro Alain, Mme LE RAY Julie, Mr BALENGHIEN Guy.

Absents excusés : Mme VERGNOLLE Sabine a donné pouvoir à Mr CARCELES Yannick, Mr DELRIEUX Benjamin a donné pouvoir à Mme Bruneteau-Lorenzo Sandrine
Mr Carceles Yannick est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Fixation des taux des Taxes Directes Locales 2026
- Détermination du montant des Subventions
- Vote des Budgets (Commune, Irrigation, Eau)
- Désignation des Commissaires et suppléants des Impôts Directs
- Plan Communal de Sauvegarde (personnes responsables)
- Désignation des Référents DFCI
- Désignation Délégués au SMETAP
- Désignation des membres des Commissions Communales
- Approbation des statuts modifiés et désignation des représentants à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD 24)
- Installation d'un système de Vidéo protection
- Fermeture de la Régie « Sacs Biodégradables »
- Désignations des correspondants de la défense
- Nomination du Pont sur le Chemin Roland Andrieux
- Notification du Marché de Rénovation d'un logement communal (Transformation de deux locaux en un logement T3)

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL PRÉCÉDENT

Le **PROCÈS VERBAL** de la séance du Conseil Municipal du 21 avril 2026 est déclaré **ADOPTÉ**.
VOTE : ADOPTE À L'UNANIMITÉ.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération : 2025.04.21/01

Objet : FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du Taux d'Imposition applicable en 2026 pour chacune des taxes directes locales, décide de retenir les taux comme suit :

- Foncier Bâti	:	39.50 %
- Foncier Non Bâti	:	43.69 %
- Taxe Habitation	:	10.80 %
- C.F.E.	:	13.17 %

14 voix pour et 1 Abstention.

OBJET : Subventions 2026

Vu l'article 2121-29 du CGCT,

Considérant les dossiers de demande de subvention pour 2026,

Considérant l'avis de la commission des finances en date du 26 mars 2026.

Monsieur Didier Roques, Maire, rappelle que dans le cadre de sa politique de soutien en faveur des associations, la ville octroie chaque année son concours financier aux associations afin de contribuer à leurs dépenses de fonctionnement ou au développement d'activités et de projets. Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions annuelles suivantes :

- Association Lieutenants de Louveterie	75.00 €
- Croix Rouge	100.00 €
- Club de Billard Sioracois	200.00 €
- Riverains Pêcheurs de la Nauze	200.00 €
- Club Œnologique Sioracois	200.00 €
- Foyer Laïque	300.00 €
- Association Sportive du Golf Lolivarie	200.00 €
- Jeux de Mots	1 095.00 €
- ADOCCE 24	1 000.00 €
- Animation Sioracoise	8 000.00 €
- Tennis Club	300.00 €
- Collèges/Lycées Professionnel	100.00 €
- Club de Pétanque	300.00 €
- Société de Chasse	300.00 €
- Association Centre Hospitalier Belvès	150.00 €
- Fondation 30 Millions d'Amis	75.00 €
- Epicerie Solidaire Lou Bouyricou	250.00 €
- AFM Téléthon	150.00 €
- Association Petit Patrimoine Sioracois	3 000.00 €
- Périgord Rail Plus	75.00 €
- Association l'Echo des Fontaines	2 100.00 €
- Périgord Foot Golf	150.00 €
- FNACA	50.00 €
- Association La Ferme des Rescapés	100.00 €
- Association Poule de poil	75.00 €
- Association Les Archers de la Forge	50.00 €
- Foyer Collège de Belvès	100.00 €
- Collège de la Boétie Sarlat la Canéda	50.00 €

SOIT AU TOTAL 18 745.00 €

Accepté à l'unanimité.

Délibération : 2026.04.21/03

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ANNEXE IRRIGATION, BUDGET ANNEXE EAU.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Mr le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans les limites suivantes : Fonctionnement : 7.5 % et Investissement : 7.5 % au maximum des dépenses réelles.
- Vote les Budgets Primitifs 2026 Budget Commune, Budget Annexe Irrigation, Budget Annexe Eau, comme suit :

En section de FONCTIONNEMENT :

Budget Principal	1 371 341.81 €
Budget Annexe Irrigation	83 301.09 €
Budget Annexe Eau	170 060.72 €

En section d'INVESTISSEMENT :

Budget Principal	587 411.17 €
Budget Annexe Irrigation	57 394.49 €
Budget Annexe Eau	364 243.25 €

Le Budget Commune et les Budgets Annexes sont acceptés à l'unanimité soit 15 voix pour.

Délibération : N° 2026-04-21/04

Objet : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS 2026

Les Services Fiscaux de la Préfecture demandent qu'une Commission Communale des Impôts Directs soit instituée suite aux Elections Municipales du 15 Mars 2026. Cette Commission doit être composée d'une liste de douze noms pour les Commissaires Titulaires et de douze noms pour les Commissaires Suppléants. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé comme suit :

COMMISSAIRES TITULAIRES :

Mr ROQUES Didier
Mme CHEVRIER Jasmine
Mr BRAULT Daniel
Mme BRUNETEAU LORENZO Sandrine
Mr CARCELES Yannick
Mme MARTINET Monique
Mme MARTINET Françoise
Mr DELRIEUX Benjamin
Mr URO Alain
Mme CABANNES-DIEUDE Emilie
Mr FLAUD Bernard
Mme LE RAY Julie

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

Mr BALENGHIEN Guy
Mr SINICO Jean-Pierre
Mr BARRET Paul
Mme BRANDELY Liliane
Mme URO Myriam
Mme VERGNOLLE Virginie
Mr DALL'ARCHE Bernard
Mr SANDEAU Charles
Mr BRUNETEAU Rémi
Mr LATREILLE Didier
Mme MASMAURY Monique
Mr NICOLAI Dominique

Accepté à l'unanimité.

Mr ROQUES Didier étant d'office titulaire il convient de le remplacer dans la délibération suivante.

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA N° 2026-04-21/04 suite à une erreur.

Délibération : N° 2026-04-21/04 B

Objet : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS 2026

Les Services Fiscaux de la Préfecture demandent qu'une Commission Communale des Impôts Directs soit instituée suite aux Elections Municipales du 15 Mars 2026. Cette Commission doit être composée d'une liste de douze noms pour les Commissaires Titulaires et de douze noms pour les Commissaires Suppléants. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé comme suit :

COMMISSAIRES TITULAIRES :

Mr BALENGHIEN Guy
Mme CHEVRIER Jasmine
Mr BRAULT Daniel
Mme BRUNETEAU LORENZO Sandrine
Mr CARCELES Yannick
Mme MARTINET Monique
Mme MARTINET Françoise
Mr DELRIEUX Benjamin
Mr URO Alain
Mme CABANNES-DIEUDE Emilie
Mr FLAUD Bernard
Mme LE RAY Julie

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

Mme SANGAN Florence
Mr SINICO Jean-Pierre
Mr BARRET Paul
Mme BRANDELY Liliane
Mme URO Myriam
Mme VERGNOLLE Virginie
Mr DALL'ARCHE Bernard
Mr SANDEAU Charles
Mr BRUNETEAU Rémi
Mr LATREILLE Didier
Mme MASMAURY Monique
Mr NICOLAI Dominique

Accepté à l'unanimité.

Délibération : N° 2026-04-07/05

Objet : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en date du 27 Août 2012 il a été mis en place un Plan Communal de Sauvegarde, (P.C.S.).

Ce document a pour ambition de constituer un outil opérationnel propre à gérer un phénomène grave survenant sur le territoire de la Commune, il viendra en soutien aux différents services de secours (pompiers, gendarmerie, police, Samu) intervenants au cours d'un sinistre.

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire de désigner une ou plusieurs personnes prennent en charge le suivi de l'élaboration et de la continuité de ce dossier, à savoir :

- Mr ROQUES Didier, Maire,
- Mme Jasmine CHEVRIER,
- Mr BRAULT Daniel,
- Mme BRUNETEAU-LORENZO Sandrine
- Mr CARCELES Yannick.

Accepté à l'unanimité.

Délibération : N°2026-04-21/06

Objet : Désignation des référents Communaux des Feux de Forêt. CCFF

Dans le cadre du SMO DFCI 24, il est demandé de désigner des bénévoles référents, qui connaissent le territoire de la Commune en cas d'incendie, pour participer aux Comités Communaux Feux de Forêts (CCFF). Leurs coordonnées sont envoyées au Syndicat avec délibération.

La liste des coordonnées des CCFF est centralisée au SMO DFCI 24 et transmise au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), aux Centres de secours (CIS) et au service de Gendarmerie.

Monsieur le Maire rappelle les missions des CCFF qui sont :

- L'appui et l'aide aux pompiers par le guidage et l'assistance technique (mission principale)
- L'information et la sensibilisation de la population et du grand public sur les risques feux de forêt ainsi que sur les OLD (Obligation Légales de Débroussaillage).
- Participer à des patrouilles en période de risques incendie, pour les bénévoles qui le souhaitent.
-

Mr BRAULT Daniel et Mr CARCELES Yannick sont désignés « Bénévoles référents au Comité Feux de Forêt » de la Commune.

Accepté à l'unanimité.

Délibération : N° 2026-04-21/07

Objet : Désignation des délégués et suppléants du SMETAP-DORDOGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner des délégués titulaires et des suppléants au SMETAP - DORDOGNE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les noms ci-dessous :

- Titulaires : Mr DELRIEUX Benjamin - Mme MARTINET Françoise
- Suppléants : Mr FLAUD Bernard - Mr URO Alain

Accepté à l'unanimité.

Délibération : N° 2026-04-21/08

Objet : CONSTITUTIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

BATIMENTS COMMUNAUX

ROQUES Didier, CARCELES Yannick, Brault Daniel, BALENGHIEN Guy, LE RAY Julie

ÉCOLE et JEUNESSE

CHEVRIER Jasmine, BRUNETEAU-LORENZO Sandrine, VERGNOLLE Sabine, CABANNES-DIEUDÉ Emilie, BRANDELY Lilian

AFFAIRES SOCIALES – SANTE - SENIORS

CHEVRIER Jasmine, BRUNETEAU-LORENZO Sandrine, VERGNOLLE Sabine, MARTINET Monique, BRANDELY Lilian

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

ROQUES Didier, CHEVRIER Jasmine, BRUNETEAU-LORENZO Sandrine, URO Alain, LE RAY Julie

ENVIRONNEMENT - FLEURISSEMENT

ROQUES Didier, CHEVRIER Jasmine, BRUNETEAU-LORENZO Sandrine, MARTINET Françoise, DELRIEUX Benjamin, MARTINET Monique

BULLETIN MUNICIPAL - COMMUNICATION

BRUNETEAU-LORENZO Sandrine, DELRIEUX Benjamin, MARTINET Monique
CHEVRIER Jasmine, MARTINET Françoise

PETIT PATRIMOINE

BRUNETEAU-LORENZO Sandrine, CHEVRIER JASMINE, MARTINET Françoise,
DELRIEUX Benjamin, MARTINET Monique, URO Alain

IRRIGATION

ROQUES Didier, BRAULT Daniel, CARCELES Yannick

EAU POTABLE

ROQUES Didier, CHEVRIER Jasmine, CARCELES Yannick, MARTINET Françoise,
BRAULT Daniel, BRUNETEAU-LORENZO Sandrine, BALENGHIEN Guy, LE RAY Julie, URO Alain.

CIMETIÈRE

FLAUD Bernard, CABANNES-DIEUDÉ Emilie

SÉCURITE INCENDIE

ROQUES Didier, BRAULT Daniel, CARCELES Yannick, BALENGHIEN Guy

AMBROISIE – MOUSTIQUES TIGRES

MARTINET Françoise, FLAUD Bernard

ANIMAUX ERRANTS

FLAUD Bernard, CHEVRIER Jasmine, ROQUES Didier

Accepté à l'unanimité.

Délibération : N° 2026-04-21/09

Objet : Approbation des statuts modifiés et désignation des représentants à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD 24)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité :

APPROUVE les nouveaux statuts de l'ATD 24,

PREND ACTE ET CONFIRME les modalités de représentation au sein de l'Assemblée Générale conformément à l'article 8 des statuts de l'ATD 24 :

Représentant Titulaire : Mr ROQUES Didier, Maire

Représentant Suppléant : Mme CHEVRIER Jasmine

Par défaut :

- pour les communes et EPCI un élu de l'organe délibérant désigné(e) dans l'ordre du tableau
- pour les syndicats un élu du comité syndical

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution des missions de l'ATD 24.

Délibération : N° 2026-04-21/10

Objet : Installation d'un système de Vidéo protection

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune souhaiterait mettre en place un système de vidéo protection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la Commune.

L'installation de ce dispositif de vidéo protection permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique. Il aurait pour but :

- De dissuader par la présence ostensible de caméras,
- De réduire le nombre de faits commis,
- De renforcer le sentiment de sécurité,
- De permettre une intervention plus efficace des services de sécurité,
- De faciliter l'identification des auteurs d'infractions
- De contribuer à la protection des activités commerciales, artisanales, sportives ou culturelles.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que plusieurs actes de vandalisme ont lieu

Considérant qu'il est essentiel d'assurer la protection des administrés et des biens publics ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour, 0 Contre, 0 abstentions :

- Approuve le principe de l'installation d'un système de vidéo protection sur la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
-

Délibération : N° 2026-04-21/11

OBJET : Fermeture de la Régie « Sacs Biodégradables »

Considérant le manque de demande pour les sacs biodégradables ;

Considérant qu'il convient de supprimer la régie de recettes des sacs biodégradables ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la suppression de la régie des sacs biodégradables à compter du 1^{er} janvier 2026,
- de mettre fin aux fonctions de régisseur de cette régie des sacs biodégradables,
- d'émettre un titre au 7588 d'un montant de 14€ afin de solder cette régie,
- d'autoriser Mr le Maire à signer tout document en ce sens.

Délibération : N° 2026-04-21/12

Objet : Désignation de correspondants défense

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande du Commandant DUGAIN François (Officier traitant de la Délégation militaire départementale de la Dordogne de désigner un correspondant DEFENSE conformément aux instructions officielles.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte Mr BRAULT Daniel et Mr FLAUD Bernard comme correspondants « défense ».

Délibération : N° 2026-04-21/13

Objet : Nomination du Pont sur le Chemin Roland Andrieux

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Mr Pierre FABRE, Terre de l'Homme, pour la nomination du pont sur le chemin Roland Andrieux.

Il est proposé le nom de Gustave Magimel.

Après discussion, le conseil municipal accepte la nomination du pont sur le chemin 'Roland ANDRIEUX ' : Gustave MAGIMEL

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30

Fait à Siorac en Périgord, le 21 avril 2026.